

Infos générales



MEMODéchets 2023

Couches culottes

Saviez-vous que la Commune de Gletterens accorde une aide financière pour l'élimination des couches culottes?

Dès le 1er janvier 2023, la Commune crédite sur la carte déchetterie le montant de CHF 100.00 (HT) par année pour tous les enfants âgés de moins de 3 ans au 1er janvier de chaque année. Il en va de même pour chaque personne qui a recours à des protections urinaires pour raison de santé et qui en fait la demande accompagnée d'un certificat médical.

Les couches culottes doivent être éliminées de la même manière que les déchets urbains non valorisés, c'est-à-dire dans le compacteur des ordures ménagères.

Compacteur

Les sacs à ordures doivent être déposés dans la benne compacteuse de la déchetterie, max. par pesée

- 3 sacs de 35 litres
- 2 sacs de 60 litres ou
- 1 sac de 110 litres

Déchetterie communale

Horaires : voir ci-contre
Route des Rappes - au coin du caravaning

Taxe de base et au poids

Selon règlement en vigueur (règlement consultable sur www.gletterens.ch/reglements-communaux)

Contact et infos

Administration communale de Gletterens
Place du Tilleul 1
1544 Gletterens
Tél.: 026 667 20 67
Mail: administration@gletterens.ch
www.gletterens.ch

Taxes pour déchets payants

- Frigo ou congélateur CHF 10.00
- Table de cuisson, machine à laver, etc. CHF 10.00
- Appareil TV CHF 10.00
- Pneu de voiture déjanté..... CHF 5.00
- Autre pneu et chenilles de machines de chantier **sur demande**
- Canapé 1 place..... CHF 10.00
- Canapé 2 places..... CHF 20.00
- Canapé 3 places..... CHF 30.00
- Lit/matelas 1 place..... CHF 20.00
- Lit/matelas 2 places..... CHF 40.00
- Tapis de plus de 1 m2, le m2 CHF 1.00
- Meubles, selon volume ... CHF 10.00 à CHF 50.00
- Béton, DCMI par m3 CHF 80.00
- Peinture, par kg CHF 3.00
- Planche à voile CHF 20.00
- Batterie CHF 5.00
- Encombrants, par m3 CHF 30.00
- Souches (racines)..... **prix selon grandeur**
- Petits appareils..... **gratuit**

Les prix peuvent être adaptés selon les conditions du marché. Les prix sont sujets à modification.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Avec l'app mobile
MEMODéchets

la gestion des déchets
est encore plus simple!
Pour plus d'infos consultez le site :
<https://www.memodechets.ch>



Je suis votre guide des déchets

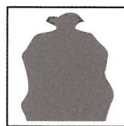
application mobile



Gletterens

s a i d e f

Comment gérer vos déchets ?



Ordures ménagères payants

A déposer dans la benne compacteuse de la déchetterie. **En cas de panne** de la compacteuse, reprendre ses déchets avec soi. Il n'est pas permis de les déposer aux abords de la benne. La compacteuse est en libre service 24h/24h.



Aluminium

Admis : canettes de boissons, papier d'aluminium du ménage, barquette de nourriture pour chiens/chats, tubes alu (ex. moutarde)
Non admis : emballage mixte (ex. emballages chips)



Appareils électriques et électroniques payants

Admis : électroménager (four, frigo, lave-linge, etc. sèche-cheveux, grille-pain, mixers, outillage), bureautique (PC, écrans, claviers, imprimantes, souris), électronique (TV, radio, portables)
Non admis : panneaux solaires



Batteries d'autos payants

Selon liste de prix annexée



Déchets compostables ménagers

Admis : épluchures de légumes, pelures de fruits, marc de café et thé, coquilles d'oeuf.
Non admis : reste de nourriture cuite, viande, litière de chat, crottes de chien, sacs d'aspirateur, couches, sacs plastiques (idem compostable) etc.



Branchage et souche payants

Admis : branches coupées (max. 10 cm de diamètre). Souche payante selon taille : racine séparée du tronc, ni terre, ni cailloux
Non admis : cailloux, racines, haie, bûche, manche d'outils, etc.



Déchets encombrants combustibles

Ces déchets doivent être démontés dans la mesure du possible. Uniquement admis les encombrants qui ne passent pas dans un sac de 110L. Pas de métal. Pas de pièce en bois de plus de 2 mètres.



Déchets inertes (petites quantités)

Admis : céramique, porcelaine, terre cuite, vitres, verres à boissons, vases, saladiers.



Déchets spéciaux des ménages payants

Div. produits incl. la peinture à dispersion, solvants etc. Veuillez vous adresser au personnel de la déchetterie. Selon liste de tarif en vigueur.
Non admis : extincteurs



Ferraille (objets métalliques)

Admis : objets métalliques et ferreux tels que cadres de vélo, casseroles, pièces en métal, etc. Moteurs (vidés de l'essence et de l'huile) de motos, vélomoteurs, tondeuses à gazon
Non admis : bonbonnes à gaz, extincteurs



Gazon

A déposer dans la benne "déchets verts".



Huiles minérales et végétales

Admis : huiles minérales et végétales, huile moteur, essence (petites quantités). **Ne surtout pas jeter dans les toilettes ou l'évier** : elles bouchent les canalisations, perturbent gravement le fonctionnement de la STEP et nuisent à la qualité de l'eau.



Papier et carton

Admis : vieux papiers, cartons, journaux, magazines, etc.
Non admis : emballages souillés, briques de boisson diverses, classeurs, mouchoirs en papier, serviettes et nappes en papier.



Piles et accumulateurs

Admis : piles classiques (et lithium), rechargeables, boutons, accumulateurs.
Retirez les piles intégrées aux objets que vous jetez. **Ne jetez pas les piles dans les ordures ménagères** (métaux lourds)



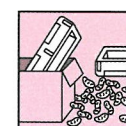
PET

Admis : uniquement les bouteilles de boissons transparentes portant ce logo. Ecrasez les bouteilles.
Non admis : bouteilles d'huile, vinaigre, cosmétiques, de nettoyage, de lait en plastique blanc et matières d'emballage.



Pneus payants

Admis : pneus de voiture (déjantés), tracteur et vélo.
Non admis : jantes (=> fer)



Sagex

Admis : Sagex dont on aura enlevé les scotchs et le papier d'emballage
Non admis : isolation périphérique (=>encombrants), chips de sagex (=>sac poubelle), plastique



Textiles et chaussures

Admis : Vêtements propres, en état. Chaussures idem, attachées par paire. Linge, literie, ceintures et sacs.
Non Admis : Restes et déchets de tissus, matelas, tapis, etc. patins, rollers, souliers de ski, etc.



Tubes lumineux (néon) / LED

Admis : toutes les ampoules led et tubes néons.
Non admis : ampoules ordinaires (dans le sac poubelle)



Vaisselle (porcelaine)

A déposer dans la benne à "inerte"



Verre

Admis : bouteilles en verre sans bouchons/capsules, vidées, rincées. Séparez les couleurs. Étiquettes en papier autorisées.
Non admis : verres et vaisselle en verre, vitres, céramiques (cf. déchets inertes).



Verre plat

A déposer dans la benne à "inerte"



Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer dans le conteneur. Celles en plastique sont à mettre dans un sac poubelle.

Dans mon sac je collecte

Bouteille de vinaigre ou d'huile

Ces bouteilles ne sont pas en PET et nuisent à son recyclage, notamment à cause des restes d'huile et de vinaigre.

Briques de jus de fruit (ou de lait)

Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballage, mais aussi des couches de plastique, de cire et parfois d'aluminium. En conséquence, il ne faut pas les mettre au vieux papier.

Enveloppe pour photos

Malgré les apparences, ces enveloppes sont le plus souvent en plastique. Et le plastique est très malvenu dans le papier et le carton de récupération, car il nuit au recyclage.

Papier et carton souillés

S'ils sont propres, tous les papiers et cartons d'emballage peuvent être récupérés avec le vieux papier (mais pas les emballages de surgelés).

Sac d'aspirateur

Pour éviter de diffuser de la poussière dans la pièce au moment du changement de sac, bien refermer le trou avec la languette de carton prévue à cet effet. On peut aussi y ajouter un morceau de ruban adhésif.

Emballages en plastique

Les plastiques ne sont pas récupérés, sauf les bouteilles de boissons en PET et les emballages de produits laitiers en PE (repris seulement dans certains commerces).

Ampoule ordinaire

Composée de métaux et de verre, elle peut aller sans problème à la poubelle – contrairement aux ampoules économiques (fluocompactes) et aux tubes lumineux (néons), qui contiennent de l'électronique, des gaz et des poudres fluorescentes toxiques. Les ampoules LED ne doivent pas aller à la poubelle.

Chiffon souillé et vieille basket

Les textiles, les vêtements et les chaussures en bon état peuvent être déposés dans des containers de récupération. Mais s'ils sont souillés (graisse, peinture, etc.), leur place est dans la poubelle.

Litière du chat

Surtout pas dans les WC : les grains se déposent dans les canalisations et les bouchent. La plupart des installations de compostage préfèrent ne pas les avoir non plus (pour des raisons techniques).

Déchets composites

Lorsque plusieurs matériaux sont étroitement mêlés pour constituer un objet, on dit que c'est un « déchet composite ». Ce mélange empêche pour l'instant leur recyclage.



Carte Magnétique

Chaque ménage reçoit une carte magnétique donnant accès au compacteur à ordures ménagères, à l'extérieur de la **déchetterie**. En cas de perte ou de détérioration, celle-ci est remplacée contre paiement de CHF 30.00.

En cas de perte, la carte peut être bloquée sur avis à l'Administration communale.



Elle se recharge à l'Administration communale durant les heures d'ouverture du bureau.

Site de la déchetterie

Horaire d'été (1^{er} mai au 30 septembre) :

Lu 11h00-12h00 – Me 17h00-19h00 – Sa 10h00-12h00 / 16h00 à 17h00

Horaire d'hiver (1^{er} octobre au 30 avril) :

Lu 11h00-12h00 – Me 17h00-18h00 – Sa 10h00-12h00

Surveillance de la déchetterie

Lors de chaque ouverture de la déchetterie, un employé communal est présent pour :

- vous renseigner, vous guider, répondre à vos questions ;
- veiller au respect des consignes et à l'application du règlement de la déchetterie ;
- avertir les personnes qui ne s'y conforment pas ;
- signaler les contrevenants au Conseil communal.

Merci de respecter le travail qui leur est confié par le Conseil communal afin de veiller à une gestion rationnelle des coûts de l'élimination de nos déchets.

Ce guide a été élaboré avec le soutien de la SAIDF que nous remercions.